



CAP GROUPE

POLICE 22 43 707



TABLEAU DES MONTANTS DE GARANTIES

GARANTIES

MONTANTS ET PLAFONDS

ASSURANCE ANNULATION

Franchise

Maximum par assuré : 6 000 €
Maximum par événement : 50 000 €

Événements listés à l'Article 2 :

- Paragraphes 1 et 2 en cas de décès ou d'hospitalisation, une franchise de 30 € par assuré est applicable
- Autres motifs paragraphes 3 à 28 une franchise de 10% avec un minimum de 75 € par assuré est applicable
- Motifs 29 à 30 une franchise de 20% avec un minimum de 50 € par assuré est applicable

RETARD DE TRANSPORT

Franchise vol régulier, vol charter ou train : 4H de retard

50 € par assuré pour tout retard de 4H à 8H
100 € par assuré pour tout retard de plus de 8H
Maximum par événement : 1 000 €

GARANTIES D'ASSISTANCE AUX PERSONNES

Rapatriement médical

Frais réels

Envoi d'un médecin sur place

Frais réels

Immobilisation sur place

80 € par jour et maximum 12 jours

Prolongation de séjour sur place

Y compris en cas de quarantaine /confinement

80 € par jour et maximum 12 jours

Maximum par événement 7 680 €

Visite d'un proche

Prise en charge des frais d'hôtel

Frais de transport Aller-retour

80 € par jour et maximum 12 jours

Transport de corps en cas de décès

Prise en charge des frais de cercueil

Frais réels

2 500 €

Présence d'un proche en cas de décès

Prise en charge des frais d'hôtel

Frais de transport Aller-retour

80 € par jour et maximum 3 jours

Retour des enfants mineurs bénéficiaires

Hébergement de l'accompagnant

Billet aller-retour de l'accompagnateur

80 € par jour et maximum 3 jours

Retour des bénéficiaires

Billet Retour

Chauffeur de remplacement

Frais réels

Informations avant le voyage

Frais réels

GARANTIES

MONTANTS ET PLAFONDS

GARANTIES D'ASSISTANCE AUX PERSONNES

Retour anticipé	Billet retour ou billet aller-retour
Envoi de médicaments à l'étranger	Frais réels
Transmission de messages urgents	Frais réels
Frais médicaux à l'étranger Europe et Bassin méditerranéen Reste du Monde Soins dentaires d'urgence Franchise	75 000 € maximum par assuré 150 000 € maximum par assuré 300 € maximum par assuré 30 € par dossier
Frais de recherche et de secours Frais de secours sur piste de ski balisée	3 000 € maximum par personne Frais réels Dans tous les cas maximum 15 000 € par événement
Assistance en cas de vol, perte ou destruction des papiers Conseils, frais d'envoi Frais de réfection Avance de fonds	Frais réels 100 € maximum par assuré 1 500 € maximum par assuré

ASSISTANCE JURIDIQUE À L'ÉTRANGER

Paiement d'honoraires	Maximum 3 500 €
Avance de caution pénale à l'étranger	Maximum 15 000 €

BAGAGES

Objet Précieux / valeur : Franchise	1 500 € maximum par assuré 10 000 € maximum par événement Limités à 50% du maximum par assuré 50 € par dossier
Retard de livraison Bagages	300 € maximum par assuré 10 000 € maximum par événement

ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE VIE PRIVÉE

Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus dont : Dommages matériels et immatériels consécutifs	4 500 000 € par assuré avec une franchise de 150 € par assuré
Responsabilité civile locative • Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus causés aux biens immobiliers et mobiliers objet du contrat de location • Dont dommages causés aux biens mobiliers listés dans l'inventaire joint au contrat de location	45 000 € par sinistre avec une franchise de 150 € par assuré 10 000 € par événement avec une franchise de 500 € par événement
Défense et recours à l'étranger	20 000 € par litige avec un seuil d'intervention à 380 €

ASSURANCE INDIVIDUELLE ACCIDENTS

En cas de décès ou d'invalidité permanente	10 000 € maximum par assuré
--	-----------------------------

GARANTIE INTERRUPTION DE VOYAGE

Prestations non utilisées	5 000 € par assuré 12 000 € par événement
Franchise	1 jour

EXTENSION DE GARANTIE : ANNULATION ATTENTAT ET INTERDICTION DE VOYAGE LINGUISTIQUE, SCOLAIRE OU ASSOCIATIF

En cas d'émeute, d'attentat, d'acte de terrorisme, d'interdiction d'une autorité de tutelle	Maximum 1 000 € par assuré et 30 000 € par événement Une franchise de 10% avec un minimum de 25 € par assuré pour les séjours linguistiques ou scolaires et 70 € par assuré pour les autres séjours est applicable
---	---

EXTENSION DE GARANTIE : DÉPART ET RETOUR IMPOSSIBLE

Départ impossible	Maximum 10 000 € par événement
Remboursement des frais supplémentaires non remboursés par le prestataire ou en cas d'annulation du voyage	20% du montant du séjour avec un Maximum de 150 € par Assuré
En cas de voyage reporté	10% du montant du séjour avec un Maximum de 100 € par Assuré
Retour impossible en cas de perturbation des transports : Prolongation de séjour ou frais de transport supplémentaires	Maximum 10 000 € par événement Ou 80 €/nuit/personne maxi 4 jours

Engagement maximum par contrat et par évènement : si plusieurs Assurés sont indemnisés dans le cadre d'un même évènement, le montant total des prestations servies par AXA Assistance ne pourra pas dépasser 20 000 000 € TTC par évènement toutes prestations et tous Assurés confondus. Si le montant total des prestations excède ce plafond global, les prestations seront servies aux Assurés dans la limite de ce plafond, chaque Assuré étant alors indemnisé à due proportion de la part que représente son sinistre sur le montant total des sinistres subis du fait de cet évènement par les autres Assurés de ce contrat.